



## MINISTÈRE DES ARMÉES

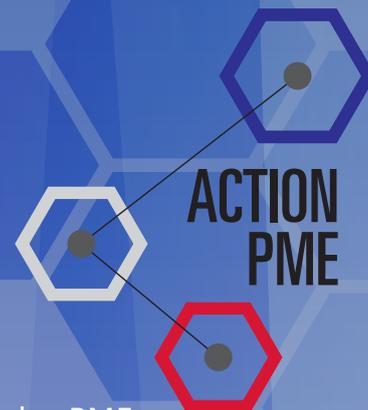
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'ACCÈS AU FONDS EUROPÉEN DE DÉFENSE

Favoriser l'accès des PME/ETI au fonds européen de défense (FEDef) est une des mesures du plan ACTION PME du ministère des Armées.

Doté d'un budget de plus de 7 Mds€ sur la période 2021-2027, le FEDef est un programme de recherche et développement piloté par la Commission Européenne (CE).

Ses retombées financières peuvent être significatives pour les PME.



### FINALITÉ

Le FEDef vise à soutenir des projets de recherche et de développement structurants qui répondent aux besoins des Forces armées.

Cet instrument participe au développement d'une plus grande autonomie technologique et industrielle européenne, elle-même fondée sur une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) intégrée, compétitive et innovante.

Les taux de subventions varient de 20% à 100%, en fonction du type d'activité.

### BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Les PME/ETI au sens de la réglementation européenne, exerçant des activités liées au secteur de la défense. Chaque société doit remplir les conditions suivantes :

- Être établie et avoir sa structure de management dans l'Union Européenne (UE);
- Ne pas être contrôlée par des entités d'Etats tiers non membres de l'UE.

### LES DEUX VOIES D'ACCÈS

#### Première voie d'accès:

- Proposer un projet PME qui répond à l'appel à projets dédié exclusivement aux PME
  - Les projets PME doivent avoir une application militaire;
  - Aucune spécification technique n'est imposée par la CE. Les PME sont libres de soumettre le projet qu'elles souhaitent;
  - Les projets PME doivent obligatoirement être soumis à l'approbation de la Direction générale de l'armement (DGA);
  - Pour ceux soutenus par la DGA, les PME peuvent bénéficier de la subvention «**DIAG EUROPE DEFENSE**», si elles ont recours à un cabinet de conseils. Opéré par Bpifrance et financé par la DGA, ce dispositif vise à subventionner les prestations de conseils à hauteur de 50% d'un montant plafond fixé à 25 000 € HT.

#### Seconde voie d'accès:

- Intégrer un consortium existant dans le cadre des grands appels à projets pilotés par des maîtres d'œuvres industriels (MOI)

La DGA met en relation les PME/ETI avec les MOI sur sollicitation.

## PROCÉDURE

Pour les projets PME, télécharger le formulaire DGA de soumission d'avant-projet PME :



<https://www.ixarm.com/fr/beneficiez-du-fonds-europeen-de-defense-pour-vos-travaux>

Pour les mises en relation PME/ETI avec MOI, manifester son intérêt auprès de la DGA :



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/minarm-entreprises>

## INFORMATIONS ET CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :



**09 88 67 26 86**



Informations  
sur le dispositif  
DIAG EUROPE DEFENSE

PME-ETI, LE MINISTÈRE DES ARMÉES EST À VOTRE ÉCOUTE

**0 800 02 71 27**  
Appel gratuit